



Revue des activités des institutions européennes

17 décembre 2018 – 02 janvier 2019

TABLE DES MATIERES

AGRICULTURE.....2

- L'ACCORD SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE PROTÈGERA L'ENSEMBLE DES AGRICULTEURS DE L'UE2
AGREEMENT ON UNFAIR TRADING PRACTICES IN THE FOOD SUPPLY CHAIN WILL PROTECT ALL EU FARMERS.....2

GOVERNANCE EUROPÉENNE.....4

- EUROGROUP FOR ANIMALS ET DES ONGS PORTUGAISES JOIGNENT LEURS FORCES POUR LES ANIMAUX AU PORTUGAL ET POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES4
EUROGROUP FOR ANIMALS AND PORTUGUESE ANIMAL ADVOCACY ORGANISAIONS JOIN FORCES FOR ANIMALS IN PORTUGAL AND FOR EU ELECTIONS4
- ENQUÊTE EUROBAROMÈTRE STANDARD DE L'AUTOMNE 2018: L'IMAGE POSITIVE DE L'UE DOMINE À LA VEILLE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES5
AUTUMN 2018 STANDARD EUROBAROMETER: POSITIVE IMAGE OF THE EU PREVAILS AHEAD OF THE EUROPEAN ELECTIONS.....5

SANTÉ ANIMALE7

- AGENDA DU COMITÉ PERMANENT DES VÉGÉTAUX, DES ANIMAUX, DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DES ALIMENTS POUR ANIMAUX - SECTION SANTÉ ANIMALE ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX (16/01)7
AGENDA OF THE STANDING COMMITTEE ON PLANTS, ANIMALS, FOOD AND FEED - SECTION: "ANIMAL HEALTH AND ANIMAL WELFARE" (16/01)7

AGRICULTURE

- **L'accord sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire protégera l'ensemble des agriculteurs de l'UE**

Agreement on unfair trading practices in the food supply chain will protect all EU farmers

Source: Commission européenne

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont parvenus aujourd'hui à un accord politique sur un nouvel ensemble de règles qui garantiront, pour tous les agriculteurs de l'UE et une très grande majorité des entreprises agroalimentaires de l'UE, la protection contre les pratiques contraires aux principes de bonne foi et de loyauté.

La nouvelle législation européenne couvre les produits agricoles et les denrées alimentaires commercialisés dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et interdit pour la première fois jusqu'à 16 pratiques commerciales déloyales imposées de manière unilatérale par un partenaire commercial. D'autres pratiques ne seront autorisées qu'à condition d'avoir été convenues en des termes clairs et univoques entre les parties concernées.

La Commission européenne a présenté sa proposition législative en avril 2018 pour assurer une plus grande équité au sein de la chaîne alimentaire et garantir un niveau minimal de protection dans l'ensemble de l'Union. C'est la première fois qu'une législation au niveau de l'UE sera mise en œuvre dans ce domaine. Le nouveau cadre octroie aux États membres le pouvoir de faire respecter les nouvelles règles et d'imposer des sanctions en cas d'infractions constatées.

Lors de la réunion de négociation finale avec les représentants du Parlement européen et du Conseil, le commissaire chargé de l'agriculture et du développement, M. Phil **Hogan** a déclaré à ce propos: «*L'accord conclu aujourd'hui sous la forme d'une directive constitue une première en la matière car celle-ci prévoit une protection importante pour l'ensemble des agriculteurs de l'UE, leurs organisations ainsi que les petites et moyennes entreprises. Ils seront désormais protégés contre tous les grands opérateurs agissant de manière déloyale et en marge des règles. J'aimerais exprimer ma gratitude à l'égard de tous les négociateurs, pour leur approche constructive et leur travail soutenu qui ont permis d'aboutir à l'accord politique d'aujourd'hui. Je suis particulièrement heureux du fait que l'accord ait été conclu dans un délai remarquablement court, huit mois seulement après l'a présentation de la proposition par la Commission.*»

L'accord d'aujourd'hui s'appliquera à toute personne intervenant dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire dont le chiffre d'affaires maximal est de 350 millions d'euros, avec des niveaux différenciés de protection en-dessous de ce seuil. Les nouvelles règles couvriront les détaillants, les transformateurs de denrées alimentaires, les grossistes, les coopératives ou les organisations de producteurs, ou le producteur isolé qui adopteraient une des pratiques commerciales déloyales recensées.

Parmi les pratiques commerciales déloyales à interdire, citons: le paiement tardif des denrées alimentaires périssables, l'annulation de commandes en dernière minute, les modifications unilatérales ou rétroactives apportées à des contrats, l'obligation imposée au fournisseur de payer pour les denrées gaspillées et le refus d'établir des contrats écrits.

D'autres pratiques ne seront autorisées qu'à condition d'avoir été convenues en des termes clairs et univoques entre les parties, à savoir: le renvoi au fournisseur, par l'acheteur, des denrées alimentaires invendues; le fait qu'un fournisseur doit verser une avance à l'acheteur pour obtenir ou maintenir un accord d'approvisionnement portant sur des denrées alimentaires; le financement, par le fournisseur, de la promotion ou de la commercialisation des produits alimentaires vendus par l'acheteur.

La mise en oeuvre de ces pratiques n'entraînera pas de hausse de prix pour les consommateurs. Lors de la consultation publique menée par la Commission avant la présentation de la proposition, les organisations de consommateurs ont encouragé la réglementation de ces pratiques en raison de leur incidence négative à long terme sur les consommateurs.

Le fait que les États membres peuvent introduire un seuil supérieur à 350 millions d'euros dans leur législation nationale ou adopter d'autres mesures s'ils le souhaitent est un élément important de cette législation. L'accord prévoit également une clause de révision fixée à quatre ans; en d'autres termes, cela signifie que les dispositions de l'acte législatif devront être réexaminées au cours du prochain mandat parlementaire.

Les États membres devront désigner des autorités chargées de l'application des nouvelles règles, y compris d'imposer des amendes et d'ouvrir des enquêtes à la suite de plaintes. Les auteurs d'une plainte pourront demander que la confidentialité soit respectée pour empêcher d'éventuelles représailles. La Commission mettra sur pied un mécanisme de coordination entre les autorités chargées de faire appliquer les règles, de manière à faciliter les échanges de bonnes pratiques.

L'accord conclu aujourd'hui sera suivi par un vote au Parlement européen et au Conseil afin d'approuver formellement le texte. Une fois adopté intégralement, les États membres devront transposer le nouveau texte législatif dans leur droit national.

Contexte

Le programme de travail de la Commission pour 2018 prévoit que celle-ci «*proposera des mesures visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire afin d'aider les agriculteurs à renforcer leur position sur le marché et à se protéger des chocs futurs*».

L'initiative présentée ce jour fait suite aux commentaires du président Juncker sur la chaîne alimentaire dans ses discours sur l'état de l'Union de 2015 et de 2016, et constitue une réponse politique à la résolution du Parlement européen adoptée en juin 2016, invitant la Commission européenne à soumettre une proposition de cadre européen sur les pratiques commerciales déloyales. Pour sa part, le Conseil avait appelé la Commission en décembre 2016 à effectuer une analyse d'impact afin de proposer un cadre législatif ou d'autres mesures non-législatives de l'Union qui permettent de s'attaquer aux pratiques commerciales déloyales.

La Commission travaille depuis le début de son mandat à favoriser une chaîne d'approvisionnement alimentaire plus équitable et plus équilibrée. En 2016, la Commission a créé le groupe de travail sur les marchés agricoles (GTMA), afin qu'il évalue le rôle des agriculteurs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et formule des recommandations sur la manière dont celui-ci pourrait être renforcé. C'est à partir de ces recommandations que la Commission a lancé en 2017 une analyse d'impact initiale et une consultation publique sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, qui ont permis à leur tour de répertorier les pratiques commerciales déloyales auxquelles les opérateurs feraient fréquemment face.

Dans un sondage d'opinion récent à l'échelle de l'Union, publié en février 2018, une grande majorité des personnes interrogées (88 %) estimaient important de renforcer le rôle des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. 96 % des personnes ayant répondu à la consultation publique de 2017 sur la modernisation de la PAC étaient d'accord avec la proposition selon laquelle l'amélioration de la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur, y compris en luttant contre les pratiques commerciales déloyales, devrait être un objectif de la politique agricole commune de l'Union.

Lien vers le communiqué de presse :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6790_fr.htm

English version of the press release:

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6790_en.htm

GOUVERNANCE EUROPÉENNE

- **Eurogroup for Animals et des ONGs portugaises joignent leurs forces pour les animaux au Portugal et pour les élections européennes**

Eurogroup for Animals and Portuguese animal advocacy organisations join forces for animals in Portugal and for EU elections

Source: Eurogroup for Animals

Plusieurs ONGs portugaises se sont engagées à soutenir activement la campagne électorale d'Eurogroup for Animals "Vote pour les animaux". L'objectif principal de la campagne sera de placer le bien-être des animaux au cœur des prochaines élections européennes de mai prochain. Avec le soutien d'Eurogroup for Animals, les organisations portugaises s'efforceront d'intégrer un engagement clair et simple en faveur du bien-être des animaux dans les programmes des partis nationaux portugais. Ils s'emploieront également à faire en sorte que le plus grand nombre possible de candidats portugais adhèrent à l'engagement européen en faveur du bien-être des animaux et signent le Manifeste d'Eurogroup for Animals.

Plus d'informations sur :

<https://www.eurogroupforanimals.org/eurogroup-for-animals-and-portuguese-animal-advocacy-organisations-join-forces-for-animals-in-portugal>

- **Enquête Eurobaromètre standard de l'automne 2018: l'image positive de l'UE domine à la veille des élections européennes**

Autumn 2018 Standard Eurobarometer: Positive image of the EU prevails ahead of the European elections

Source: Commission européenne

Selon une nouvelle enquête Eurobaromètre publiée aujourd'hui, pour la première fois, une majorité d'Européens pensent que leur voix compte dans l'UE. Le nombre d'Européens ayant une image positive de l'UE augmente. Le soutien à l'Union économique et monétaire reste fort et atteint un niveau historiquement élevé dans la zone euro.

Ce sont là quelques-uns des principaux résultats de la dernière enquête Eurobaromètre standard menée entre le 8 et le 22 novembre et publiée aujourd'hui.

1. Les indicateurs politiques positifs sont à la hausse

Pour la première fois depuis que la question est posée, **une majorité d'Européens s'accordent à dire que «leur voix compte dans l'UE»** (49 %, +4 points de pourcentage depuis le printemps 2018), tandis que 47 % ne sont pas d'accord avec cette affirmation (-2 depuis le printemps 2018) et 4 % (-2) ont répondu «je ne sais pas». Dans 16 États membres de l'UE, une majorité de répondants s'accordent à dire que leur voix compte dans l'Union européenne, les scores les plus élevés étant enregistrés au Danemark (73 %), en Suède (71 %) et en Allemagne (70 %).

43 % des Européens ont une image positive de l'UE (+3 points de pourcentage par rapport au printemps 2018), ce qui représente le plus haut niveau depuis l'automne 2009. Plus d'un tiers des répondants ont une image neutre de l'UE (36 %, -1 par rapport au printemps 2018), tandis qu'un cinquième d'entre eux ont une image négative (20 %, -1) et 1 % n'ont pas d'avis. Depuis la dernière enquête Eurobaromètre standard du printemps 2018, la part des répondants ayant une image positive de l'UE a augmenté dans 17 États membres de l'UE, la progression étant la plus forte en Suède (53 %, +11), en Espagne (43 %, +10) et au Royaume-Uni (43 %, +9).

La confiance dans l'UE s'est stabilisée à 42 % et reste à son niveau le plus élevé depuis l'automne 2010. La confiance règne dans 17 États membres de l'UE (15 au printemps 2018), les pourcentages étant les plus élevés en Lituanie (65 %), au Danemark (60 %) et en Suède (59 %). La confiance dans l'UE reste plus élevée que celle dans les gouvernements ou parlements nationaux. 42 % des Européens font confiance à l'Union européenne, tandis que 35 % font confiance à leur Parlement et à leur gouvernement nationaux (+1 point de pourcentage dans les deux cas par rapport au printemps 2018).

2. Soutien à la citoyenneté de l'UE et à la libre circulation dans tous les États membres

Dans l'ensemble des 28 États membres, une majorité de répondants se sentent citoyens de l'UE: 71 % dans toute l'UE (+1 point de pourcentage depuis le printemps 2018), et au niveau national, ce sentiment va de 89 % au Luxembourg à 51 % en Bulgarie.

Une **grande majorité** de répondants **soutiennent «la libre circulation des citoyens de l'UE»** (83 %, +1 point de pourcentage depuis le printemps 2018) et dans chaque État membre de l'UE, plus de deux tiers des répondants partagent cet avis.

3. Le soutien ferme en faveur de l'euro est confirmé

20 ans après l'introduction de notre monnaie unique, **le soutien à l'Union économique et monétaire ainsi que le soutien en faveur de l'euro demeurent à un niveau historiquement élevé**, trois quarts des répondants (75 %, +1 point de pourcentage) dans la zone euro soutenant la monnaie unique de l'UE.

Une majorité de citoyens de l'UE pensent que la situation de l'économie européenne est «bonne» (49 %), soit une légère baisse depuis le printemps 2018 (-1 point de pourcentage). 38 % des répondants estiment que l'économie européenne est «mauvaise» (+1), et 13 % n'ont pas d'avis.

Les opinions positives sur la situation de l'économie nationale (49 %, pas d'évolution) **continuent de l'emporter sur les opinions négatives** (48 %, +1), mais avec une marge d'un point. La majorité des répondants dans 16 États membres de l'UE (14 au printemps 2018) indiquent que la situation économique nationale est bonne. Malte (95 %), ainsi que le Luxembourg et les Pays-Bas (tous deux 91 %) sont les pays affichant les pourcentages les plus élevés. Au Danemark, en Allemagne, en Suède (chacun 88 %), ainsi qu'en Autriche (81 %), plus de huit répondants sur dix partagent également ce point de vue. Les pourcentages les plus faibles sont observés en Grèce (6 %), en Croatie (16 %), ainsi qu'en Espagne et en Bulgarie (toutes deux 18 %).

4. La migration et le terrorisme restent les principales préoccupations des Européens

L'immigration reste la principale préoccupation au niveau de l'UE, avec 40 % des mentions (+2 points de pourcentage depuis le printemps 2018). Elle est citée deux fois plus souvent que le **terrorisme** (20 %), qui reste la deuxième préoccupation la plus importante, malgré une forte baisse (-9 depuis le printemps 2018). L'état des **finances publiques** des États membres occupe la troisième position (19 %, +2): il fait partie des trois principales préoccupations pour la première fois depuis l'automne 2014, dépassant les préoccupations relatives à la **situation économique**, désormais en quatrième position (18 %, pas d'évolution) pour la première fois depuis l'automne 2010. **Le changement climatique** est une préoccupation principale pour 16 % des répondants et enregistre la plus forte hausse (+5 points de pourcentage), pour atteindre la cinquième position.

Même si le **chômage** se classe sixième au niveau de l'UE (13 %, soit le niveau le plus faible pour cet indicateur depuis 2010), il reste la principale préoccupation au niveau national (23 %, -2 points de pourcentage). Il s'agit du score le plus faible depuis 2007. **La hausse des prix/de l'inflation/du coût de la vie** (21 %, +4) est deuxième à égalité avec l'immigration (21 %, pas d'évolution). C'est la première fois depuis l'automne 2008 que les préoccupations relatives au coût de la vie figurent parmi les deux principales au niveau national. **La santé et la sécurité** se classent en quatrième position, avec 20 % des mentions (-3) et repassent au

niveau observé à l'automne 2017. La **situation économique** (15 %, pas d'évolution) et les **pensions** (15 %, -2) partagent la cinquième position, juste au-dessus des **questions environnementales, climatiques et énergétiques** (14 %, +4), qui ont atteint un nouveau pic.

Lien vers le communiqué de presse :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6896_fr.htm

English version of the press release:

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6896_en.htm

SANTÉ ANIMALE

- **Agenda du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux - Section santé animale et bien-être des animaux (16/01)**

Agenda of the Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed - Section: "Animal health and animal welfare" (16/01)

Source: Comitology

Informations communiquées par la Bulgarie sur l'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles.

Échange de vues et éventuellement avis du comité sur un projet de décision d'exécution de la Commission sur l'évolution des maladies animales dans l'Union.

Lien vers l'agenda :

http://ec.europa.eu/transparency/regcomitology/index.cfm?do=search.documentdetail&Dos_ID=17137&ds_id=60227&version=1&page=2&CLX=en